

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP PERIGUEUX  
15 RUE 26EME REGIMENT D'INFANTER  
24053 PERIGUEUX

**Vos références**

Numéro fiscal (C) : 12 59 199 785 228  
Référence de l'avis : 21 24 4229427 48  
Contrat de prélèvement : M3 24 0069764 88  
Référence unique de mandat :  
FR46ZZZ005002M324006976488  
Numéro de propriétaire : 390 L00075 H  
Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIETAIRE 4101 MB2BT9  
MME LALANNE SYLVAINIE MARIE J

0472-005681-0015-00



MME LABRUE SYLVAINIE  
185 IMP PIERRE LABRUE  
24330 ST CREPIN D AUBEROCHÉ

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 06/09/2021  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2021  
Identifiant service : 24023

**Vos contacts**

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier ou professionnel sur  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Par téléphone  
- pour toutes questions sur le prélèvement à  
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des  
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

• pour le paiement de votre impôt :  
SIP PERIGUEUX  
15 RUE 26EME REGIMENT D'INFANTER  
24053 PERIGUEUX  
Tél : 05 53 03 36 42

• pour le montant de votre impôt :  
SDIF DE DORDOGNE - PERIGUEUX  
CELL DEPARTEMENTALE-PERIGUEUX  
15 RUE 26E REGIMENT D INFANTERIE  
CS 61000  
24053 PERIGUEUX CEDEX  
Tél : 05 53 03 14 80

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Somme qu'il vous reste à payer**

**159,00 €**

Montant de vos taxes foncières 671,00 €  
Acomptes mensuels déjà versés - 512,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue  
à la date limite de paiement fixée au 15/10/2021 :

15 septembre 2021	64,00 €	15 novembre 2021	31,00 €
15 octobre 2021	64,00 €		

Compte bancaire : FR76 1090 7003 952X XXXX XXX1 976  
Identifiant de la banque : CCBPFRPPBDX  
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Avis d'échéances 2022**

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels  
seront effectués selon cet échéancier :

17 janvier 2022	67,00 €	15 juin 2022	67,00 €
15 février 2022	67,00 €	15 juillet 2022	67,00 €
15 mars 2022	67,00 €	16 août 2022	67,00 €
15 avril 2022	67,00 €	15 septembre 2022	67,00 €
16 mai 2022	67,00 €	17 octobre 2022	67,00 €

Retrouvez désormais vos biens immobiliers bâtis et leur descriptif dans votre espace sécurisé sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

## DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Taxes foncières 2021		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2020	42,18 %	%	3,74 %	0,214 %	10,50 %	0,255 %		
	Taux 2021	42,18 %	%	3,74 %	0,18 %	12,00 %	0,338 %		
	Adresse	82 LA CHARBONNIERE							
	Base	902		902	902	902	902		
	Cotisation	380		34	2	108	3	527	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2020	380		34	2	95	2			
Cotisation 2021	380		34	2	108	3	527		
Variation	0 %	%	0 %	0 %	+13,68 %	+50,00 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2020	67,26 %	%	4,73%	75,44%	0,607%	21,20%	0,60%	
	Taux 2021	67,26 %	%	4,73%	75,44%	0,463%	21,00%	0,786%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	118		118			147	118	
	Cotisation 2020	79		6			31	1	
	Cotisation 2021	79		6			31	1	117
	Variation	0 %	%	0%	%	%	0 %	0%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État				60		Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
Votre cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la part départementale aux communes à travers l'ajout du taux départemental au taux communal. Pour plus d'informations consultez la notice. La base communale des terres agricoles exonérée est de 29 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			27	
Références administratives : 240 50 021 023 390 390 U M					Dégrèvement Habitation principale				
					Dégrèvement JA État				
					Dégrèvement JA Collectivité				
					<b>Montant de votre impôt</b>			<b>671</b>	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*198-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](mailto:impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2022.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant [impots.gouv.fr](mailto:impots.gouv.fr).

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante <https://www.impots.gouv.fr/portal/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante [donnees-personnelles-mes-droits@dghp.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dghp.finances.gouv.fr). En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.